



L'ACTUALITÉ DE LA LÉGISLATION ET DE LA CONSOMMATION



**Grégoire
Masure**

La loi Macron, un nouveau souffle pour les notaires

Pour Grégoire Masure, président de Notaina, les jeunes notaires créateurs vont donc devoir affronter de nombreux défis pour faire face aux mutations de l'environnement du notariat français.

Quelles sont les principales mesures de la loi Macron ?

Grégoire Masure : Le gouvernement prévoit la création de 1.650 nouveaux notaires au cours des deux prochaines années et jusqu'à 4.000 à l'horizon 2024. Quatre éléments fondamentaux sont à retenir : liberté d'installation, suppression des clercs habilités, réforme tarifaire et interprofessionnalité. Trois objectifs ont guidé l'élaboration de cette carte d'implantation : améliorer le maillage territorial, afin de rapprocher les notaires de la

population et des entreprises dans les zones mal desservies ; ouvrir la profession, en donnant aux jeunes l'opportunité de s'installer et de proposer de nouveaux services ; préserver la viabilité économique des offices existants, notamment dans les zones rurales.

Pour quels effets concrets ?

GM : La loi Macron va bousculer le mode de fonctionnement, l'organisation et le modèle économique de la plupart des offices, et permettre à certains de créer leur propre structure. Or, l'esprit d'entreprise n'est pas forcément naturel pour tous, et s'ils souhaitent saisir cette opportunité, ils se heurtent également à des difficultés pratiques. Le notaire est un officier public, chargé de conférer l'authenticité aux actes et contrats qu'il reçoit. C'est pourquoi l'État lui délègue une partie de l'autorité publique. Mais c'est aussi – et

surtout – un chef d'entreprise. Or, ce second rôle est souvent minimisé au profit du premier. Pourtant, le notaire doit avoir le souci de la gestion de son office, et choisir les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de sa clientèle.

Quels en sont les points positifs ?

GM : Cette loi constitue une opportunité, en favorisant le développement de la valeur ajoutée des notaires et en engendrant des innovations et de la plus-value. Aujourd'hui, le notaire est surtout considéré comme un officier public chargé d'authentifier des actes alors que c'est avant tout un professionnel du conseil qui accompagne ses clients. Notaina a la volonté d'accompagner la mutation de la profession, notamment en développant le conseil en amont, et de participer aux nouveaux développements du notariat.